CONSEIL DE VILLE

Séance du 28 septembre 2017, à 19.30 h,
salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2e étage)

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura nº 32 du mercredi 13 septembre 2017 et dans les journaux locaux, ainsi que par l'envoi à chaque conseillère et conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbal de la séance du 29 juin 2017.
4. Questions orales.
5. Réponse à la question écrite intitulée « Concours de sculpture sur le thème du dinosaure (Enjoy Porrentruy 2014) » (nº 992) (PS-Les Verts).
6. Réponse à la question écrite intitulée « Panneaux publicitaires pour les salles de spectacles ? » (nº 993) (PCSI).
7. Réponse à la question écrite intitulée « Aménagement d'un arrêt de bus dans le quartier de la Colombière » (nº 994) (PDC-JDC).
8. Réponse à la question écrite intitulée « Esplanade des Tilleuls » (nº 995) (PDC-JDC).
9. Réponse à la question écrite intitulée « Projet de géothermie profonde à Porrentruy » (nº 996) (PLR).
10. Réponse à la question écrite intitulée « Réorganisation du Service d'oncologie de l'H-JU » (nº 998) (PDC-JDC).
11. Traitement de la motion interne intitulée « A l'image de notre exécutif, soutenons le commerce local ! » (nº 1001) (PDC-JDC).
12. Voter un crédit de CHF 750'000.-, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'assainissement des installations du stade du Tirage.
13. Accepter une augmentation de la participation communale au capital-actions de Regiotech SA d'un montant maximal de CHF 250'000.-.
14. Approuver les modifications du règlement d'organisation du Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SIDP).
15. Détermination sur le suivi des motions et postulats acceptés.
16. Rapport de gestion 2016 de l'Administration communale.
17. Divers.

Mme Mathilde Crevoisier Crelier, présidente du Conseil de ville, dirige les débats.
Le procès-verbal est tenu par Mme Sandrine Cramatte, secrétaire suppléante du Conseil de ville.

Sont excusés pour le PDC :
M. Jean Farine - remplacé par M. Hervé Eggenschwiller.
M. Frédéric Sollberger - remplacé par Mme Muriel Daucourt.
Mme Maria Werdenberg - remplacée par M. Michel Saner.

Sont excusés pour le PLR :
M. Manuel Godinat - remplacé par M. Jonathan Chavanne.
M. Didier Nicoulin - remplacé par M. Claudio Cordone.

Est excusée pour le PS :
Mme Corinne Laissue - remplacée par M. Baptiste Laville.

Est excusé pour le PCSI :
M. Yves Quiquerez - remplacé par Mme Christianne Lauber.

Sont présents pour le Conseil de ville :
Mmes Sophie Barthod Gressot, Rosalie Beuret Siess, Francine Chapatte, Mathilde Crevoisier Crelier, Muriel Daucourt, Jocelyne Gasser, Chantal Gerber, Christianne Lauber, Aline Nicoulin, Lisa Raval, Anne-Marie Volpato, Corinne Zwahlen.
MM. Manuel Benitez, Michel Berberat, Benjamin Bergé, Xavier Brunner, Angelo Casarano, Josquin Chapatte, Alain Chariatte, Jonathan Chavanne, Claudio Cordone, Gilles Coullery, Hervé Eggenschwiller, Victor Egger, Olivier Frund, Claude Gury, Dominique Hubleur, Yannick Jubin, Baptiste Laville, Marcel Meyer, Julien Parietti, Pierre Parietti, Johan Perrin, Sébastien Piquerez, Jean-Luc Plumey, Gérard Reusser, Michel Saner, Thomas Schaller, Stéphane Theurillat, Yann Voillat, Jacques Voirol.

Est excusé pour le Conseil municipal :
M. Pierre-Olivier Cattin.

Sont présents pour le Conseil municipal :
M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg, Mme Anne Roy, MM. Philippe Eggertswyler, Julien Loichat, Eric Pineau, Gabriel Voirol, François Valley, chancelier.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs.
Sont désignés : MM. Manuel Benitez et Olivier Frund.

Ordre du jour

La parole n'est pas demandée.

VOTE
Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

1. Communications

Mme la Présidente informe de la démission de M. Alain Bohlinger du Conseil de ville, pour le groupe PLR. Elle a remercié personnellement M. Alain Bohlinger pour les années passées au sein du législatif. Ce dernier est remplacé par M. Jacques Voirol, en tant que titulaire. M. Jonathan Chavanne devient suppléant.

2. Informations du Conseil municipal

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg, étant donné l'absence de M. Pierre-Olivier Cattin, relaie deux informations :
- Premièrement, par rapport à l'installation de l'UAPE à la rue du Banné 23, qui s'est faite à la satisfaction générale, mis à part les espaces verts, aux alentours, qu'il faudra encore aménager dans le futur. Cette problématique sera étudiée dans le courant de l'année prochaine.
- Deuxièmement, concernant la journée « A pied à l'école », durant laquelle 600 élèves se sont rendus à pied sur la place de l'Esplanade munis de ballons. Ces enfants attendaient de lâcher leur ballon mais – même si les ballons étaient biodégradables -, suite à une pétition de plusieurs mamans (une vingtaine de signatures), la Municipalité a dû renoncer à ce lâcher de ballons.

Il poursuit en donnant quelques informations sur le jugement concernant les treize recours du personnel de la Maison de l'enfance :

- L'échelle retenue était basée sur 40 heures ; les employés communaux travaillent 42 heures. Cependant, il n'y a pas de droits acquis sauf si une assurance particulière a été conclue, ce qui n'est pas le cas.
- L'adaptation salariale depuis 2015-2016 avait un caractère provisoire, ce qui n'a pas été contesté par les parties, donc il n'y a pas eu d'assurance donnée sur le maintien de l'échelle publique.
- Les collectivités publiques doivent assurer une rémunération identique pour un même travail. En matière salariale et, notamment, dans les principes de rémunération, le jugement constate que les collectivités publiques ont un large pouvoir de manœuvre pour fixer les principes. Le grief fait à la Commune était que cette dernière avait son propre statut mais avec le système salarial de l'Etat. Les recourants disaient que c'était le système salarial de l'Etat qui devait s'appliquer au statut.
- Le droit communal s'applique de manière prioritaire, le droit cantonal ne peut s'appliquer en matière de statut que de manière supplétive.
- Les employés communaux qui sont soumis à la répartition des charges ne relèvent pas du droit cantonal mais bien du droit communal et, à ce titre, le droit cantonal s'applique seulement au niveau de l'échelle des traitements et de la classification. Si on faisait l'inverse, soit le statut cantonal qui s'appliquerait aux employés communaux, il y aurait inégalité de traitement.
- Si on avait deux statuts municipaux différents, il y aurait également une inégalité de traitement.
- On a pu lire que l'on avait une politique du personnel archaïque... Le jugement dresse une liste de différences entre le droit cantonal et le droit communal. Les voici :

	Employé communaux	Employés cantonaux
Durée du temps d'essai	3 mois	6 mois
Heures supplémentaires entre 23h00 et 06h00, jours fériés et dimanches	150%	125%
Vacances	5 semaines dès la 1re année de service 6 semaines dès l'âge de 50 ans 6 semaines pour les -20 ans engagés en tant qu'apprentis ou stagiaires voire même 7 semaines dans certains cas	4 semaines 5 semaines 5 semaines
Congés	Après-midi de Carnaval Lundi de la Saint-Martin 26 décembre Après-midi des 24 et 31 décembre	-- -- -- --
Naissance et adoption d'un enfant	10 jours	2 jours
Absence non fautive pour cause d'accident non professionnel ou maladie	100% durant 730 jours	100% durant 29 jours 90% dès le 30e jour jusqu'au 730e jour
Indemnité de mariage	Oui	Non

En outre, des augmentations substantielles ont été données puisque 10,5 à 16,1% ont été données pour les éducatrices II et III et 7,6% pour l'intendant de restauration.
Pour terminer, M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg fait part de la triste nouvelle apprise le matin-même concernant l'arrêt de l'activité du journal L'Ajoie prévue à fin novembre. Il rencontrera demain le président du Conseil d'administration de L'Ajoie pour essayer de trouver des solutions à cette situation. Il a reçu beaucoup de soutien de différentes instances qui pourraient peut-être créer un élan de solidarité envers ce journal qui a des problèmes au niveau du nombre d'abonnés. A la suite de cette séance, des propositions pourront être présentées.

Mme Anne Roy souhaite donner un complément à la réponse à la question écrite nº 994, qui traite de l'aménagement d'un arrêt de bus dans le quartier de La Colombière. Si elle devait donner une réponse aujourd'hui, la teneur en serait tout autre car la semaine passée, la Municipalité de Porrentruy a rencontré le service cantonal des transports, avec lequel s'est tenue une large discussion concernant les lignes régionales qui passent en ville de Porrentruy. Les travaux qui auront lieu l'année prochaine, durant six mois, au carrefour BKW obligeront les transports publics à utiliser des autres trajectoires ; les lignes de Haute-Ajoie, notamment, passeront par La Colombière, raison pour laquelle le Canton accepte de créer un arrêt provisoire dans cette rue, ce qui permettra de tester la demande effective des habitants concernés.

Mme Anne Roy espère que ce test sera concluant et que les gens sauront s'approprier cette nouvelle offre.

3. Procès-verbal de la séance du 29 juin 2017

La parole n'est pas demandée.

VOTE
Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent ce procès-verbal à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

4. Questions orales

Pour M. Baptiste Laville, la gestion efficace et commode des déchets permet à l'ensemble de la population de mieux régler son empreinte écologique. Les sept éco-points de Porrentruy permettent aux habitants de trier leurs principaux déchets d'une manière simple et efficace. Cependant, avec l'avènement du commerce en ligne, les emballages en carton s'entassent rapidement dans les maisons jusqu'à la collecte qui ne passe que trois à quatre fois par semestre. Le centre de tri LOCA offre certes une alternative mais demande des trajets peu écologiques et commodes. Pourra-t-on, dans un futur proche, acheminer papier et carton dans les éco-points de Porrentruy ?

M. Philippe Eggertswyler répond qu'il y a différentes possibilités de récolter le carton en ville de Porrentruy, comme la LOCA et les collectes de carton. Les bennes à papier récoltent également le carton mais ça diminue la redevance du papier. Une réflexion est menée avec le SIDP pour régler le problème de l'ensemble des déchets de la ville de Porrentruy et pallier ces déchets de carton.

M. Baptiste Laville se déclare satisfait du fait que des réflexions sont en cours et espère que cela se fera rapidement.

M. Victor Egger indique que, lors du réaménagement de l'Allaine en 2012, Sous Roche de Mars, des marronniers ont été abattus sur la parcelle n° 3076 et remplacés par des arbres fruitiers, qui sont des arbres de culture demandant un entretien spécifique. Par manque d'entretien, ces arbres sont en train de péricliter, ont des rejets multiples, sont cassés, etc. Il demande qui entretient ces arbres et qui en est responsable ?

M. Philippe Eggertswyler informe que ces arbres fruitiers ont été plantés en 2012 par le Canton et ont été entretenus jusqu'en 2014 par la même instance. Ils appartiennent à la Municipalité de Porrentruy. En 2014, un procès-verbal a été établi qui stipule que la Commune doit entretenir ces arbres. M. Philippe Eggertswyler s'engage à faire le nécessaire pour que ces arbres soient entretenus dans les meilleures conditions possibles.

M. Victor Egger se déclare satisfait.

Mme Corinne Zwahlen relève que la qualité de l'éclairage public de la ville se dégrade gentiment de même que la sécurité des passages piétons. Les lampes au mercure diminuent d'intensité après cinq à sept ans de fonctionnement tandis que leur consommation d'énergie ne cesse d'augmenter. Dans la planification 2017, il était prévu une première tranche de 400'000 francs pour le remplacement de l'éclairage public avec notamment le remplacement des lampes au mercure. Il existe un programme de soutien financier au remplacement de l'éclairage public, lancé en avril 2015 et devant durer trois ans. L'ensemble de ces données interpelle le groupe PDC-JDC vu qu'aucune demande de crédit n'a été déposée devant le Conseil de ville pour cette première tranche et qu'il faut s'attendre au report de l'assainissement de l'éclairage public. Pourquoi cet important projet ne respecte-t-il pas la planification des investissements et qu'aucun crédit ne sera semble-t-il encore voté cette année ? Est-ce que le Conseil municipal a connaissance du programme effeSTRADA, des échéances qui lui sont liées et de la possibilité de disposer d'une aide financière pouvant aller jusqu'à 50'000 francs pour le remplacement des lampes au mercure ?

M. Gabriel Voirol admet que le dossier de remplacement des lampes au mercure aurait dû être déposé sur la table du Conseil municipal en août 2017, ce qui n'a pas été le cas en raison de la maladie du collaborateur qui est en charge du dossier « électricité » à la Commune. De plus, plusieurs collaborateurs au service UEI étant débordés ou en maladie, il n'a pas été possible de trouver une solution pour respecter ce délai. Delémont a le même souci que Porrentruy en matière d'éclairage public, les deux villes suivent la

même procédure mais malheureusement Delémont ne pouvait pas donner de force supplémentaire à Porrentruy. La personne malade est de retour et le dossier sera bientôt présenté au Conseil municipal. C'est un dossier compliqué qui comporte quatre volets : Cœur de ville s'agissant du plan « lumière », plan directeur, connaissance des réseaux et montant d'étude. Avec ce genre de dossier, on atteint toujours la limite des compétences financières. Il faudrait que l'on puisse, un jour, modifier le règlement d'organisation et d'administration de la Commune sur les compétences financières. Cependant, des décisions seront prises ces prochaines semaines et un dossier, certes incomplet, sera soumis au Conseil de ville parce qu'on ne pourra pas faire le nécessaire pour présenter le dossier habituel en début d'année 2018. Avec la ville de Delémont, il était souhaité monter un projet commun Prokilowatt qui, malheureusement, n'a pas abouti car lorsque la Confédération a décidé l'interdiction des lampes au mercure, ce type de subvention est tombé. Cependant, la subvention effeSTRADA fera partie du dossier qui sera présenté au Conseil municipal. Cette subvention est intéressante à plus d'un titre mais elle n'est pas aussi simple qu'on veut bien le croire car il y a toute une série de considérations qui sont nécessaires. Quand on parle de 100 francs par luminaire, il s'agit de lampes au mercure et non pas de lampes au sodium Le remplacement du mercure par le LED ne suffit pas, il faut avoir une stratégie et un examen de la pollution lumineuse, c'est pourquoi il est nécessaire d'avoir un plan directeur.

Mme Corinne Zwahlen se déclare lumineusement satisfaite.

M. Jonathan Chavanne a remarqué qu'une trentaine de jeunes de moins de 25 ans se présentent sur les listes électorales. Ces jeunes ont été approchés par les partis en vue des élections et M. Jonathan Chavanne trouve dommage que rien n'ait été fait avant pour attirer ces jeunes. Il demande si la ville de Porrentruy a déjà donné ou prévoit de donner des informations destinées aux jeunes de la ville sur le Conseil de ville principalement et pourrait les inviter officiellement à venir à une séance qui, comme on ne le sait pas forcément, est publique. Chacun pourrait ainsi voir ce que les partis proposent comme idées et choisir un parti en fonction de ses intérêts.

M. Julien Loichat mentionne le fait que la République et Canton du Jura, en collaboration avec la ville de Porrentruy et l'ensemble des communes du SIDP, ont organisé, le 11 mai dernier, une soirée participative pour toutes les personnes qui ont obtenu la naturalisation mais également pour les jeunes qui venaient d'avoir 18 ans. Des explications leur ont été fournies sur les votations, les élections, la manière de voter, de dépouiller, etc. Ceci a été fait dans le cadre d'un travail du Bureau de l'intégration des étrangers et de la lutte contre le racisme avec le délégué cantonal à la jeunesse et sous l'égide de la Chancellerie cantonale. A l'issue de cette séance, un apéritif a été servi en présence des présidents de partis, invités pour l'occasion. Les personnes présentes ont pu rencontrer les représentants des différents partis. Aller plus loin relève peut-être de la responsabilité des partis et non pas de la Municipalité de Porrentruy puisqu'elle fait déjà une démarche dans le domaine, en collaboration avec le Canton. M. Julien Loichat profite de rappeler qu'une brochure a été éditée cette année et sera envoyée en tous ménages juste avant le matériel de vote, brochure qui explique ce qu'il ne faut pas faire avant et pendant les élections.

M. Jonathan Chavanne se déclare satisfait.

Mme Anne-Marie Volpato s'interroge sur les tirs de feux d'artifice et pétards qui sont de plus en plus nombreux. Ils débutent mi-juillet pour se terminer on ne sait trop quand. Le bruit dont ils sont la source effraie les personnes âgées, les enfants en bas âge et les animaux. Ils affolent aussi la faune sauvage et de nombreux oiseaux décèdent chaque année. Chaque propriétaire d'animaux sait gérer les quelques jours prévus pour les tirs de feux d'artifice (fête nationale, Braderie) mais lorsqu'ils sont tirés à n'importe quel moment, il est impossible d'anticiper la détresse des animaux. Le Conseil municipal estime-t-il faire le nécessaire en matière de respect de la loi, celle-ci étant claire : 3 jours par année autorisés, à savoir le 31 juillet, le 1er août et le 31 décembre. Pour les tirs de feux d'artifice lors de mariages, par exemple, des autorisations sont-elles demandées ? Si oui, pourquoi ces pratiques sont-elles accordées au vu des nuisances au bruit, aux déchets rejetés et à la pollution de l'air ?

M. Julien Loichat relate que la loi autorise, en effet, les tirs de feux d'artifice les 31 juillet et 1er août, 22 et 23 juin, 31 décembre et 1er janvier. En dehors de ces dates, il faut systématiquement demander une autorisation. Il y a différents types de feux : les feux professionnels comme celui de la Braderie, qui nécessitent, en plus d'une autorisation, un permis validé par la police cantonale, le bureau des armes, etc. et les autres feux, dont l'autorisation est délivrée par le service de police. Chaque fois qu'une demande est faite, il y a un contact avec le service d'incendie et de secours pour rappeler les normes de sécurité, les règles de protection, etc. Concernant les tirs intempestifs, la police va constater à chaque fois que cela se présente et appréhende les personnes responsables en leur rappelant les règles. En général, les choses

s'arrangent. Cependant, il n'est pas toujours facile de repérer l'endroit d'où sont tirés les feux d'artifice et autres pétards. Il faut aussi préciser qu'étant donné que Porrentruy est proche de la frontière, entre le 14 juillet et le 1er août, de nombreux feux sont tirés. La Commune fait respecter la loi dans la mesure de ses moyens.

Mme Anne-Marie Volpato se déclare partiellement satisfaite.

M. Xavier Brunner retire sa question car elle était liée à l'information donnée par M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg concernant la problématique du journal L'Ajoie.

M. Sébastien Piquerez explique que l'accès à la Colonie italienne peut s'effectuer en empruntant un chemin piétonnier longeant le Creugenat, chemin très utile aux personnes à mobilité réduite pour accéder à la terrasse de l'établissement car il ne comporte pas de marches, contrairement à l'accès qui traverse le restaurant. Toutefois, le revêtement du chemin est complètement déformé et l'emprunt de ce passage en chaise roulante en est peu aisé. M. Sébastien Piquerez demande à qui appartient ce passage ? Si la Commune en est propriétaire, envisage-t-elle sa réfection ? Si ce n'est pas le cas, peut-elle inciter le propriétaire à le réparer ?

M. Gabriel Voirol ne sait pas, à ce stade, à qui appartient ce chemin. Si c'est une zone communale, la Municipalité interviendra pour corriger l'état de ce chemin car elle est très soucieuse des questions de mobilité et si ce n'est pas le cas, elle fera le nécessaire auprès du propriétaire. M. Gabriel Voirol consultera le Géoportail et répondra dans les divers.

M. Sébastien Piquerez se déclare satisfait, en attendant le complément de la réponse.

Mme Rosalie Beuret Siess s'interroge par rapport à l'emplacement du futur toboggan de la piscine de plein air. Le projet prévoit son installation le long du bassin côté patinoire. Cela masquerait une bonne partie du dégagement sur le bassin, la ville et le château et modifierait dès lors grandement le cadre actuel tant apprécié. Est-ce que le Conseil municipal a tenu compte de cet aspect et est-il disposé à étudier d'autres variantes ?

M. Philippe Eggertswyler indique que le toboggan est un ouvrage qui a été étudié dans l'ensemble du projet de la piscine ; il sera imposant au niveau de sa structure (4 m de largeur et 15 m de longueur). La réfection de la piscine de plein air a porté sur la visualisation, l'esthétique, l'aspect fonctionnel et sécuritaire. Après étude, le meilleur emplacement du toboggan est situé à l'endroit désigné sur le projet. Ce projet sera présenté au Conseil de ville à partir du 1er semestre 2018. M. Philippe Eggertwsyler souhaite pouvoir, à ce moment, rassurer Mme Rosalie Beuret Siess sur l'emplacement du toboggan.

Mme Rosalie Beuret Siess se déclare satisfaite.

M. Gilles Coullery fait remarquer que dans le courant de la saison qui vient de se terminer à la piscine municipale, cette dernière a été fermée certains jours de mauvais temps, notamment au début du mois de juillet. Il semblerait que certaines personnes n'ont pas pu accéder aux bassins ces jours-là. Le Conseil municipal soutient-il cette manière de gérer la piscine et, si non, qu'entend-il mettre en place pour que cela ne se reproduise plus ?

M. Philippe Eggertswyler explique que la piscine de plein air a été ouverte du 14 mai au 11 septembre, selon des horaires traditionnels, soit entre 9h00 et 19h30, jusqu'à 20h00 durant la période estivale. L'ouverture de la piscine lors d'intempéries a été étudiée et il a été décidé que la piscine serait ouverte de manière restreinte (de 13h00 à 15h00) en fonction des intempéries et de la météo. Il s'agit d'une décision du Conseil municipal. Par ailleurs, un panneau, ainsi que le répondeur téléphonique, annoncent les ouvertures et fermetures de la piscine.

M. Gilles Coullery se déclare non satisfait.

M. Michel Berberat félicite les jardiniers qui ont réalisé de magnifiques arrangements floraux garnissant les parapets des ponts et balustrades jouxtant les cours d'eau. Cependant, à certains carrefours, ces touffes florales masquent la visibilité aux automobilistes qui doivent avancer sur la chaussée avant de s'y engager. Est-il possible de diminuer le volume des gerbes à ces endroits afin d'augmenter la sécurité routière ?

M. Philippe Eggertswyler félicite lui aussi les jardiniers pour le travail remarquable qu'ils accomplissement.

Pour les questions sécuritaires, il y a une forte collaboration entre les jardiniers, la voirie et la police et à chaque fois qu'un ornement pose problème, il y a une intervention de la police et la voirie y remédie.

M. Michel Berberat se déclare satisfait.

5. Réponse à la question écrite intitulée « Concours de sculpture sur le thème du dinosaure (Enjoy Porrentruy 2014) » (n° 992) (PS-Les Verts)

M. Gilles Coullery se déclare satisfait.

6. Réponse à la question écrite intitulée « Panneaux publicitaires pour les salles de spectacles ? » (n° 993) (PCSI)

M. Benjamin Bergé est partiellement satisfait car il y a cinq panneaux et un projet inclus dans Cœur de ville mais rien ne se fait, il faut encore attendre.

7. Réponse à la question écrite intitulée « Aménagement d'un arrêt de bus dans le quartier de la Colombière » (n° 994) (PDC-JDC)

Mme Anne-Marie Volpato se déclare satisfaite, compte tenu de ce qui a été annoncé dans les informations du Conseil municipal.

8. Réponse à la question écrite intitulée « Esplanade des Tilleuls » (n° 995) (PDC-JDC)

M. Julien Parietti se déclare satisfait.

9. Réponse à la question écrite intitulée « Projet de géothermie profonde à Porrentruy » (n° 996) (PLR)

Mme Aline Nicoulin annonce que l'auteur de la question écrite se déclare satisfait et remercie le Conseil municipal de sa réponse.

10. Réponse à la question écrite intitulée « Réorganisation du Service d'oncologie de l'H-JU » (n° 998) (PDC-JDC)

M. Claude Gury se déclare satisfait.

11. Traitement de la motion interne intitulée « A l'image de notre exécutif, soutenons le commerce local ! » (n° 1001) (PDC-JDC)

Mme Anne-Marie Volpato indique que le groupe PDC-JDC accepte de retirer du texte la partie de phrase « ainsi que les membres des commissions municipales de Porrentruy » afin de rester conforme aux attributions des motions internes. La raison pour laquelle avaient été incluses les commissions était de sensibiliser l'ensemble de l'effectif. Pour ce qui est du reste du texte déposé, celui-ci fait suite aux mesures prises en juin dernier par le Conseil municipal pour soutenir les commerçants. Les idées novatrices de l'exécutif sont concrètes et témoignent d'un soutien appuyé au commerce local. Il est primordial de donner un message fort aux commerçants qui contribuent à faire vivre la ville de Porrentruy. En outre, chacun s'accorde à faire remarquer la présence de nombreux locaux vides au centre-ville. Soyons donc cohérents et témoignons de notre soutien au commerce local en adhérant à la mesure concrète proposée par cette motion.

M. Yann Voillat explique que la réponse qui figure dans le dossier remis aux conseillers de ville résume la discussion au sein du bureau du Conseil de ville. M. Yann Voillat est satisfait du retrait de la partie de phrase « ainsi que les membres des commissions municipales » sur laquelle le bureau ne pouvait pas statuer. Il invite les conseillères et conseillers de ville à accepter cette motion interne pour montrer leur soutien au commerce local.

Mme Rosalie Beuret Siess communique que le groupe PS-JSPJ-Les Verts soutiendra à l'unanimité cette motion modifiée. Il ne faut toutefois pas oublier qu'il s'agit d'un petit pas face au bouleversement que vit le commerce de détail suite au changement des habitudes de consommation. Elle donne en exemple la ville

de Bienne, qui a vu 7% de ses points de vente disparaître durant ces dix dernières années et les centres commerciaux américains qui ont perdu la moitié de leurs visiteurs entre 2010 et 2013. La problématique des vitrines et du commerce de détail sera un enjeu pour la ville de Porrentruy ces prochaines années.

M. Pierre Parietti dit oui à cette volonté de se préoccuper de la santé et du développement du commerce local, dit non aux achats effectués à l'extérieur et aux achats sur Internet, avec des sociétés qui n'ont rien de commercial et qui n'ont aucune valeur ajoutée sur le tissu régional. Si l'on dit oui à la motion interne, on doit également dire non à certaines choses. La motion, en termes très larges, pose certaines interrogations quant à la légalité. Il ne suffit pas de décider de supprimer la mention de l'indemnisation pour les membres des commissions municipales pour rendre la motion acceptable sur le plan réglementaire. D'autre part, sommes-nous vraiment en droit de prendre position aujourd'hui, « de manière ferme et définitive » pour un arrangement qui s'arrêtera quand ? A la fin de cette année ? Qui sera institutionnalisé de manière ferme et définitive ? Qui imposera aux prochains membres du Conseil de ville de se voir défrayer sous forme de bons d'achat locaux ? M. Pierre Parietti n'est pas persuadé que les conseillers de ville ont cette compétence ; cette situation mérite d'être éclaircie auprès des responsables. En outre, l'UCA est formée d'un nombre important de représentants du commerce, d'un certain nombre de prestataires de services, hôteliers, restaurateurs, services administratifs, banques, assurances, fiduciaires, CADA, etc. - et il est très heureux de voir qu'elle a eu du succès dans sa démarche en vue d'étoffer sa représentativité : 161 membres (5 d'Ajoie, 31 du district, 125 de la ville de Porrentruy) -. M. Pierre Parietti ne pense pas que tous ces prestataires et tous ceux qui sont inscrits à l'UCA soient formellement disposés à voir s'instaurer un commerce permettant de valoriser les bons. Pourrait-on par exemple payer ses intérêts hypothécaires au moyen de bons UCA auprès des banques, ainsi que sa consommation électrique, etc. ? Cela soulève des questions d'importance. De plus, M. Pierre Parietti invite ses collègues à ne pas payer le restaurateur au moyen de bons UCA lors du repas de fin d'année du Conseil de ville, afin de ne pas le mettre dans l'embarras. Il ajoute qu'une charge administrative non négligeable sera imposée à l'administration municipale pour gérer le système ; ceci n'est pas à négliger. En conclusion, M. Pierre Parietti demande une réponse claire et précise sur l'engagement qui serait pris ce soir : est-ce jusqu'à fin 2017 ? Au-delà ? Il invite chacun à changer ses habitudes et devenir encore plus régulièrement des clients des commerces de Porrentruy.

M. Stéphane Theurillat rassure M. Pierre Parietti sur ses deux inquiétudes. En ce qui concerne la durée de la motion, cette dernière est appliquée dès le moment où elle est acceptée et exécutée ; il n'y a pas de motion avec une durée dans le temps. En exemple, il cite, en début de législature, les jetons de présence qui ont été augmentés ; dans ce cas, on n'a pas défini si c'était pour une année ou pour une législature. Le but de cette motion est de donner un signal fort à la population de soutien au commerce local. Chacun doit faire son autocritique et prendre conscience qu'il faut consommer dans les commerces locaux plutôt que de commander sur Internet. En ce qui concerne la séparation des deux points par rapport à la loi, selon l'article 36 alinéa 5 du règlement du Conseil de ville, les motions et postulats peuvent, avec l'accord de leurs auteurs, être soumis au vote par parties fractionnées. On est justement dans ce cas de figure. On respecte le règlement, étant donné que les motionnaires sont d'accord de supprimer la partie de phrase « ainsi que les membres des commissions municipales de Porrentruy ». M. Stéphane Theurillat relève encore que le Conseil municipal a mis en place des mesures innovantes en la matière et, en tant que législatif, il est du devoir des conseillers de ville de faire de même.

Mme Anne-Marie Volpato confirme que le but de la motion est de montrer son soutien au commerce local. Il ne lui viendrait pas à l'esprit de payer ses factures auprès des membres partenaires au moyen de bons UCA. Elle est d'accord sur le fait qu'il ne serait pas très sympathique que tous les conseillers de ville payent le repas de fin d'année au restaurateur avec des bons UCA. Cependant, elle, en tant que commerçante, lorsqu'on lui présente un bon UCA, elle voit de l'argent, même s'il y a un pourcentage à reverser à l'UCA (2,5%). Mme Anne-Marie Volpato ne souhaitait pas susciter de difficultés en déposant cette motion.

Mme la Présidente cède sa place à M. Yann Voillat, vice-président, pour prendre la parole sur ce point.

Mme Mathilde Crevoisier Crelier aimerait préciser la position du bureau par rapport aux aspects législatifs et réglementaires, en réponse aux interrogations de M. Pierre Parietti. Il n'y a pas d'illégalité car cette motion ne requiert la modification d'aucune loi ; cependant, la mise en œuvre, le cas échéant, de cette motion interne appellera éventuellement la modification du règlement. Quand le Conseil de ville accepte un objet, il donne mandat à l'organe exécutif, qui est en l'occurrence le bureau du Conseil de ville, pour le mettre en œuvre. Ce dernier vérifie si des règlements doivent être modifiés ou non. Cela ne pose pas de problème par rapport à la loi dans ce cas car le Conseil de ville est compétent pour sa propre organisation.

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg rappelle que le prix de la solidarité pour le Conseil de ville est de 7x 25 francs, pour les membres, et de 7x 80 francs, pour le-la président-e, soit au total environ 7'500 francs. Est-ce trop demandé pour le commerce local ?

M. Pierre Parietti n'a aucune volonté de s'opposer à l'activité des commerçants et le groupe PLR soutiendra cette motion.

M. Baptiste Laville souhaite préciser que sa question orale ne va pas à l'encontre du commerce local et qu'il ne faut pas la mettre en opposition avec l'objet de la motion.

Mme Mathilde Crevoisier Crelier reprend sa place à la présidence du Conseil de ville.

VOTE
Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent, à l'unanimité, la motion interne intitulée « A l'image de notre exécutif, soutenons le commerce local ! », moyennant la suppression de la partie de phrase « ainsi que les membres des commissions municipales de Porrentruy ».

12. Voter un crédit de CHF 750'000.-, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'assainissement des installations du stade du Tirage

ENTREE EN MATIERE

M. Philippe Eggertswyler signale que depuis un certain temps, le Conseil municipal travaille sur l'assainissement des installations sportives, que ce soit la piscine, la patinoire, etc. C'est le tour du stade du Tirage, qui est une installation vétuste. Il accueille annuellement entre 10'000 et 15'000 personnes. Le crédit se divise en six phases : buvette, emmarchements, sièges, tribune, chauffage et vestiaires / douches. Concernant la buvette, une augmentation de la capacité d'accueil a été prévue et plus de volume sera donné à la cuisine. Les WC ont été déplacés au rez inférieur mais un WC a été gardé au rez supérieur pour les personnes à mobilité réduite. Un kiosque sera aménagé pour garder les denrées alimentaires. Des portes vitrées coulissantes amèneront de la luminosité et faciliteront l'accès à la buvette. Des stores à lamelles seront posés du côté sud du bâtiment. Les emmarchements et les extérieurs seront également rénovés, notamment l'avant-toit. L'ensemble des sièges de la tribune sera changé ; le choix s'est porté sur des coques en PVC. Le chauffage sera assuré par une pompe à chaleur. Les vestiaires et les douches seront rénovés. Le bâtiment sera isolé. Le bâtiment étant protégé au niveau du patrimoine, il faudra travailler avec son enveloppe actuelle.

M. Yannick Jubin estime qu'en sa qualité de chef-lieu du district, Porrentruy dispose d'importantes installations sportives souvent à vocation régionale. Le crédit à voter ce soir s'inscrit dans la continuité de la volonté du Conseil municipal d'assainir l'ensemble de ses infrastructures sportives, sachant qu'elles représentent un facteur important d'attractivité. Les installations du stade du Tirage tombent en désuétude. Le projet de rénovation est réaliste au regard des capacités financières de la ville. Dans la mesure où ce projet a été mené de concert avec le club et ses utilisateurs et correspond dès lors à la volonté de ces derniers, le groupe PDC-JDC votera à l'unanimité en faveur de ce crédit-cadre.

M. Michel Berberat s'interroge en cas d'accès du club à la première ligue. Les dégagements actuels seront-ils encore dans les normes ? Faudra-t-il alors trouver un nouvel emplacement ? Concernant le chauffage, ne pourrait-on pas prévoir la pose de panneaux photovoltaïques sur la face ouest afin d'alimenter le chauffe-eau ? Ou recourir au gaz naturel, solution qui permettrait aussi de fournir une énergie à la cuisine du carnotzet ? L'espace buvette est un lieu de rencontre et de convivialité entre le public et les joueurs. Cette placette est donc utile à la cohésion de l'équipe, aux échanges verbaux avec les spectateurs avisés ou pas (selon le résultat du match !). Le local fermé sert aussi bien à l'instruction et au débriefing de l'équipe. A ce sujet, M. Michel Berberat se permet une petite note personnelle : chaque club sportif qui a l'essentiel de ses activités en plein air devrait pouvoir bénéficier d'une buvette fermée offerte par la collectivité... Les membres du groupe PLR voteront l'entrée en matière et le crédit de 750'00 francs. Ils formulent le vœu que cet encouragement dope les instances du FC Porrentruy dans la perspective d'une réintégration dans le gotha du football jurassien.

M. Jean-Luc Plumey apprécie le fait que l'exécutif, en proposant un investissement relativement important pour l'entretien et l'amélioration des installations du stade du Tirage, montre clairement sa volonté de maintenir, à long terme, un terrain de football en ce lieu proche du centre-ville. Cependant, il faut être

conscient qu'à l'avenir, il y aura encore d'autres investissements à consentir. L'éclairage n'est plus conforme, la surface de jeu n'a plus les dimensions requises pour accueillir des matches de ligues interrégionales (il lui manque deux mètres en longueur). La mise en conformité - qui n'est évidemment pas d'actualité pour l'instant - nécessitera de rogner dans la butte côté sud. La bande de terrain située derrière la balustrade qui a longtemps été un terrain en friche et qui, depuis quelques années, est aménagé en places de parc, était propriété de l'ancienne société du Tirage. Cette parcelle était réservée à l'agrandissement du terrain afin de l'adapter aux normes des ligues nationales à une époque où le FC Porrentruy militait dans l'élite du football suisse. Le crédit à voter ce soir concerne principalement des travaux d'entretien et d'assainissement indispensables sur des ouvrages dont la construction date de plus de 70 ans. Le groupe PCSI s'interroge sur le choix du remplacement de bancs en bois de la tribune par des coques en PVC. Il ne voit pas pourquoi l'emploi de bois ne serait pas favorisé, comme cela a été décidé par motion. Ce point mériterait d'être réétudié sans pour autant en faire une priorité. De plus, deux rectifications sont à apporter au message au Conseil de ville : le dernier investissement consenti par la Municipalité ne date pas de 2008 mais de 2004. Quant à la construction du couvert de la buvette, il a été réalisé en 1997 et non pas en 2008 et a été entièrement financé par le FC Porrentruy. Le groupe PCSI soutient ce projet et acceptera le crédit de 750'000 francs pour l'assainissement des installations du stade du Tirage.

Pour M. Baptiste Laville, l'argent public dépensé dans le sport et la culture doit être considéré comme un investissement indispensable au bon fonctionnement de la société et de la ville. Depuis 70 ans, le stade du Tirage n'a bénéficié que de quelques travaux assez sommaires ; de toute évidence, les efforts consentis jusqu'à présent n'ont pas été suffisants. L'état des installations est désuet. Toutes les réfections envisagées sont sportivement et écologiquement indispensables. La Municipalité de Porrentruy, en tant que propriétaire de ces installations, se doit de prendre les choses en main en acceptant aujourd'hui ce crédit d'investissement mais, dès demain, en garantissant un entretien plus régulier pour le futur de ce stade qui fait tant honneur à la ville. Le groupe PS-JSPJ-Les Verts accepte l'entrée en matière et votera à l'unanimité le crédit de 750'000 francs pour l'assainissement du stade du Tirage.

Pour M. Michel Saner, la surface proposée de la buvette est encore trop petite. Malheureusement, les infrastructures et le peu de place à disposition autour de cette buvette ne permettent pas de remédier à cet état de fait. Il faut donc intégrer au projet de réalisation un système qui permette de fermer de manière mobile avec des stores ou des coupe-vent toute la partie de l'avancée de la buvette, en cas de tournois, de manifestations et d'événements particuliers. En cas d'affluence, il n'y a pas assez de place pour installer suffisamment de tables, ce qui fait que les réunions se déroulent à l'extérieur. Sans coupe-vent sur les trois parties avant, on ne peut pas se protéger lors d'intempéries. Dès lors, M. Michel Saner demande que cette proposition soit intégrée dans la même enveloppe du crédit de 750'000 francs.

M. Philippe Eggertswyler trouve l'idée de M. Michel Saner intéressante. Cependant, il ne faut pas oublier que la buvette sera exclusivement à disposition des utilisateurs. C'est une question de respect du voisinage. Si on part sur une extension de la buvette, il faudra faire en sorte de ne pas apporter de nuisances sonores au voisinage. Concernant les dimensions du terrain du stade du Tirage, elles correspondent aux normes d'un terrain de football sur lequel on peut pratiquer jusqu'en 2e ligue interrégionale. Ce qui pose problème, c'est le dégagement sécuritaire. Il manque en effet 2x un mètre. Quand le FC Porrentruy sera en 1re ligue, la question se posera. En ce qui concerne les coques des sièges, elles ont été choisies en raison du coût plus avantageux que le bois, en fonction également de leur entretien qui est moins onéreux et plus pratique et pour leur confort, qui est meilleur.

VOTE
Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

La parole n'est pas demandée.

VOTE
Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent, à l'unanimité, le crédit de CHF 750'000.-, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'assainissement des installations du stade du Tirage.

13. Accepter une augmentation de la participation communale au capital-actions de Regiotech SA d'un montant maximal de CHF 250'000.-

ENTREE EN MATIERE

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg rappelle que Regiotech est la société qui gère les usines-relais de Porrentruy. Regiotech dispose du Technopôle, de l'usine-relais II et III puisque l'usine-relais I a été vendue à Jaeger-LeCoultre. La question s'est posée de savoir s'il fallait augmenter le capital-actions de Regiotech, sachant qu'un certain nombre de prêts lui seront faits pour la construction de l'usine-relais III. La SEDRAC a proposé de faire un prêt de 250'000 francs, ce qui fait que l'ensemble des actionnaires garde le même taux de participation qu'actuellement. La Commune de Porrentruy dispose de 133 actions à 1'000 francs, ce qui représente 15,3% du taux de participation globale. Le Conseil municipal recommande de garder ce taux, pour ce faire il faut prêter le même montant que la SEDRAC, c'est-à-dire 250'000 francs. Le capital-actions futur de Regiotech sera dès lors de 1'370'000 francs (il est aujourd'hui de 870'000 francs). Pour payer cette augmentation de capital, le Conseil municipal propose de convertir le prêt postposé en capital et d'ajouter des liquidités pour un montant de 83'000 francs afin d'arriver au montant de 250'000 francs. Donc, en réalité, on va dépenser 83'000 francs.

M. Xavier Brunner confirme que Regiotech SA joue un rôle important pour le développement économique non seulement de Porrentruy mais de tout le district car elle met à disposition des surfaces commerciales et industrielles, notamment pour les nouvelles entreprises qui ne disposent pas des ressources nécessaires au début de leur activité pour acquérir leurs propres locaux. Le capital-actions de Regiotech SA n'est pas uniquement détenu par des collectivités et institutions publiques. Le secteur privé s'est également engagé dans cette société puisqu'il détient une partie significative du capital-actions. La SEDRAC a proposé d'augmenter sa participation au capital. Dès lors, quoi de plus normal que la Commune s'investisse financièrement pour cette entreprise, comme elle l'a déjà fait pour d'autres sociétés actives sur son territoire ? Le montant effectivement dépensé en cash est de 83'000 francs car le solde des 250'000 francs engagés dans l'augmentation de capital provient de la conversion d'un prêt subordonné déjà consenti par la Commune il y a de nombreuses années. Par conséquent, le montant engagé n'est en aucun cas exagéré. C'est pourquoi le groupe PLR acceptera l'objet en question.

M. Claude Gury informe que le groupe PDC-JDC trouve la proposition du Conseil municipal adéquate pour les raisons suivantes : les entreprises préfèrent louer des locaux plutôt que de construire afin de privilégier l''investissement de leur développement ; il s'agit de donner un coup de pouce au mode de développement économique qui fonctionne et a le vent en poupe ; cette augmentation de capital permettra à Regiotech de disposer de fonds suffisants pour assurer le financement de son quatrième bâtiment, voire la construction de nouvelles unités ; le mode de financement retenu avec la transformation d'un prêt subordonné de 167'000 francs en actions implique un investissement réel contenu ; il est indispensable que la Commune reste un grand actionnaire au sein de cette société pour qu'elle puisse agir sur les prochaines éventuelles futures implantations de bâtiments ; par une participation au capital-actions plus important de la Commune, il sera possible d'influer sur le choix et ouvrir cette société à d'autres pratiques telles que la réhabilitation de locaux industriels. Aussi, le groupe PDC-JDC acceptera la proposition d'augmentation de la participation communale au capital-actions de Regiotech.

Pour M. Gilles Coullery, si l'on entend favoriser le déploiement de nouvelles entreprises, l'efficacité et la nécessité des usines-relais n'est plus à démontrer. Si la Municipalité souhaite que Porrentruy joue toujours un rôle moteur dans le développement économique de sa région, elle se doit de soutenir Regiotech SA. Etant donné que les deux tiers de la somme de 250'000 francs sont déjà avancés, le groupe PS-JSPJ-Les Verts soutiendra cette augmentation à la participation communale au capital-actions de Regiotech SA.

M. Benjamin Bergé aurait souhaité avoir plus de détail pour pouvoir prendre une décision juste et mesurée ; il s'agit tout de même d'un quart de million de francs, allégé par la conversion en actions à 83'000 francs. Si le Conseil municipal juge essentiel que le taux de la participation de Porrentruy au sein de Regiotech SA reste au moins égal à celui qui prévaut (11,3% actuellement), le groupe PCSI aurait aimé savoir pourquoi. Il aurait également voulu connaître les autres détenteurs des actions ; en effet, la SEDRAC et la Commune de Porrentruy ne détiennent que 30,6% à elles deux. Qui sont les 69,4 autres pourcents évoqués par M. Xavier Brunner précédemment ? Le groupe PCSI soutiendra cette demande d'augmentation de capital, conscient des enjeux économiques relatifs à l'entreprise Regiotech SA, en particulier l'implantation de l'usine-relais, génératrice d'emplois et de rentrées fiscales.

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg explique que le capital-actions est détenu par plusieurs institutions

publiques et par des privés. L'ancienne Cofidec, dont les actions ont été reprises par Cadris, détient 15,3%. Le reste se répartit entre différentes banques (Valiant, Raiffeisen, Banque Cantonale du Jura), la Fondation RMH et d'autres acteurs économiques locaux, notamment les frères Six d'Alle. A l'époque, Regiotech a connu des difficultés financières et cette problématique a engendré ces postpositions. Aujourd'hui, la santé financière de Regiotech est bonne. Pour répondre à la question de la haute participation de la Commune au capital-actions de Regiotech, M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg mentionne deux faits : la Municipalité de Porrentruy montre ainsi son soutien - les usines-relais et les emplois sont sur Porrentruy - ; elle fait preuve de stratégie pour le futur - Porrentruy tient à donner des moyens importants à Regiotech puisque c'est une méthode d'acquisition de développement économique qui fonctionne -.

M. Pierre Parietti se récuse car, en tant qu'administrateur, il ne peut prendre part au vote.

VOTE
Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

M. Benjamin Bergé indique que selon ses calculs, les parts de Porrentruy et de la SEDRAC se montent à 28%. A elles deux, elles sont majoritaires. Quid des autres porteurs ?

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg répond que c'est une conséquence de la prise de position de la SEDRAC et de la Commune de Porrentruy. En effet, il n'y a, semble-t-il, que ces deux actionnaires qui entendent augmenter leur capital. La même question a été posée à l'ensemble des actionnaires et les actionnaires privés, par exemple, n'ont pas souhaité faire d'augmentation complémentaire.

VOTE
Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville approuvent, à l'unanimité, l'augmentation de la participation communale au capital-actions de Regiotech SA d'un montant maximal de CHF 250'000.-.

14. Approuver les modifications du règlement d'organisation du Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SIDP)

ENTREE EN MATIERE

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg souligne que les modifications du règlement d'organisation du SIDP résultent du fait que le nombre de communes a diminué en raison des fusions, que le règlement a besoin d'un toilettage nécessaire et que les compétences financières du SIDP doivent être augmentées. Pourquoi donner plus de compétences financières au SIDP dans les domaines de son activité ? Pour les raisons suivantes : le SIDP s'occupe de grands dossiers du district, comme le plan directeur régional, la patinoire, la reprise du réseau A16, etc. Ce sont des dossiers qui sont au-delà du million et qui nécessiteraient, aujourd'hui, de passer devant les instances communales, ce qui serait plus long et peu réactif. L'assemblée des délégués souhaite une augmentation de ses compétences financières passant d'un à deux millions et, pour ses dépenses périodiques, de 250'000 à 500'000 francs. Le comité verrait ses compétences financières passer de 50'000 francs à 250'000 francs. Sans cette augmentation, le SIDP n'a même pas la possibilité de faire les études préliminaires. Le SIDP doit s'atteler au plan directeur régional qui a un certain nombre de compétences dans des domaines spécifiques. Le SIDP a de nouvelles compétences en matière de bail.

Mme Lisa Raval informe que le groupe PS-JSPJ-Les Verts est d'avis que la mise à jour d'un règlement désuet relève de la pertinence et que les modifications ayant pour but de permettre à un organe décisionnel d'avoir davantage d'efficacité, également. Cependant, sur le fond, le groupe se doit de réagir car davantage de compétences seront données à l'assemblée des délégués en matière de dépenses. Cette assemblée est composée des maires des différentes communes et, s'il est vrai que les maires représentent la population, ils ne la représentent pas dans toute sa diversité politique. Seule une assemblée générale formée de délégués représentant l'ensemble des sensibilités des habitants de la région aurait la cohérence et la légitimité nécessaires à œuvrer à son bien-être. Pour une organisation aussi importante que le SIDP, une représentativité plus large permettrait de travailler de manière plus transparente et de poser les bases d'une réelle communauté de destin pour la région. C'est pourquoi le groupe PS-JSPJ-Les Verts refusera la modification du règlement d'organisation du SIDP et cela tant que

des bases plus démocratiques ne seront pas proposées.

Pour M. Sébastien Piquerez, il est évident que la situation d'aujourd'hui rend la révision du règlement d'organisation du SIDP nécessaire. Les éléments tels que le changement de la durée de la législature communale, la diminution du nombre de communes ou encore des décisions concernant la commission de vérification des comptes et la commission de conciliation en matière de bail ne sont aujourd'hui pas pris en compte. Les modifications proposées sont donc pertinentes puisqu'elles permettent de mettre à jour les éléments cités. De plus, l'augmentation financière paraît essentielle au groupe PDC-JDC. Le SIDP a besoin d'être plus indépendant dans ses décisions puisqu'il aura à traiter des dossiers d'importance majeure dans un futur proche. Il est primordial que le SIDP puisse avancer rapidement dans ces dossiers sans à chaque fois devoir solliciter l'avis de toutes ses communes membres. Ces dernières ne perdent toutefois pas totalement leur droit de décision puisqu'elles sont représentées au SIDP et qu'elles conserveront le droit de se prononcer lorsque les décisions porteront sur des montants supérieurs à deux millions pour les dépenses uniques et à 500'000 francs pour les dépenses périodiques. Le groupe PDC-JDC acceptera l'entrée en matière et se prononcera en faveur des modifications proposées.

M. Jacques Voirol communique que le groupe PLR acceptera à l'unanimité les modifications du règlement d'organisation du SIDP qui traitent en particulier de la modification des compétences aux articles 4, 6 et 8. Il est important de donner plus de compétences aux organes exécutif et législatif du SIDP qui ont la responsabilité de dossiers de plus en plus complexes. Ce changement permettra un gain de temps sur la réalisation de ces dossiers et une réduction des coûts est également à prévoir, ce qui est fort appréciable.

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg explique qu'il faut traiter de la question des compétences financières et non du mode de fonctionnement du SIDP qui a été décidé par l'ensemble des communes. Il s'agit de donner plus de compétences financières au SIDP dans le cadre de son fonctionnement ordinaire actuel, pas de juger de la justesse ni de l'aspect démocratique du SIDP. Ca ne change rien au mode de fonctionnement du règlement actuel même si on augmente les montants.

M. Victor Egger a bien compris le mode de fonctionnement établi depuis longtemps. Mais il regrette la perte du droit de regard des législatifs par rapport aux compétences. Cela engendrera un club fermé des maires. Il est d'avis qu'il faut réfléchir à un mode de fonctionnement dans une communauté de destin, qui prenne en compte tous les acteurs. C'est pour cette raison que le groupe PS-JSPJ-Les Verts refusera ces modifications.

M. Josquin Chapatte souligne également le fait du problème démocratique et souhaiterait que se crée une commune au niveau ajoulot. Dans le domaine culturel, par exemple, cela le désole de voir que la Commune de Porrentruy contribue énormément au développement de la culture dans la région et que les autres communes du SIDP donnent selon leur bon vouloir. La Commune ne devrait plus avoir peur d'une commune au niveau ajoulot.

VOTE
Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il y a 7 avis contraires.

FOND DU SUJET

La parole n'est pas demandée.

VOTE
Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville approuvent les modifications du règlement d'organisation du Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SIDP) par 31 voix contre 8 et 2 abstentions.

15. Détermination sur le suivi des motions et postulats acceptés

Mme Rosalie Beuret informe que le groupe PS-JSPJ-Les Verts refuse le classement de la motion du 26 septembre 2013 intitulée « Pour un concept global de planification et de développement des infrastructures de sports et de loisirs à Porrentruy ». Cette motion demandait d'établir une stratégie de développement des infrastructures sportives et de loisirs et non pas un inventaire, comme mentionné dans le rapport. La préoccupation du groupe portait notamment sur l'Espace-Loisirs et, à ce jour, le groupe n'a

pas trouvé de réponse. En effet, aucune piste n'a encore été donnée quant au possible futur emplacement du camping et/ou du skate-parc dans le contexte de développement de la patinoire.

M. Stéphane Theurillat est prêt à accepter de classer la motion du 26 septembre 2013 intitulée « Viabilisation des futures zones d'habitation » sous réserve de l'ajout de l'acceptation des crédits relatifs à la zone de la Perche par le Conseil de ville.

M. Jullien Parietti est quelque peu étonné que six ans après l'acceptation du postulat intitulé « Règlement concernant les eaux usées » du 24 mars 2011 déposé par le groupe PDC-JDC, le dossier ne soit pas encore traité par le Conseil municipal. Ce dernier attendait le SEPE+ et son règlement pour y répondre. Voilà une année que le SEPE+ a été refusé et selon le ROAC, le Conseil municipal a une année pour traiter un postulat. Le groupe PDC-JDC est las et espère que ce règlement lui soit présenté avant fin 2018.

M. Josquin Chapatte, au sujet du postulat du 19 mai 2016 intitulé « Porrentruy, œuvre d'art », fait remarquer que deux points n'ont pas été étudiés : le festival de street art en ville et l'utilisation faite du patrimoine urbain, architectural, urbanistique et naturel dans la fabrication desdites œuvres d'art. Il souhaite que cela soit encore étudié dans la mesure du possible. Il reste à disposition du Conseil municipal pour l'élaboration d'un éventuel concept. Il refuse le classement du postulat.

Mme Aline Nicoulin refuse que le postulat du 30 juin 2016 intitulé « Maîtrise des charges communales » soit considéré comme réalisé car son but n'est pas de faire des constatations sur les comptes passés et subis mais de mener une réflexion sur ce qui est à venir et d'anticiper, au mieux, une maîtrise des charges. Le groupe PLR souhaite donc que ce postulat soit maintenu.

16. Rapport de gestion 2016 de l'Administration communale

M. Hervé Eggenschwiller demande si, l'année prochaine, l'on retrouvera les mêmes remarques aux points E « Commission d'accueil et d'intégration » et F « Commission de la jeunesse », à savoir que ces deux commissions n'ont pas siégé durant l'année ?

M. Julien Loichat répond que la commission d'accueil et d'intégration ne s'est pas réunie car à chaque fois qu'elle est convoquée, le quorum n'est pas atteint. Cette commission pourrait fusionner avec la commission de l'action sociale mais le ROAC n'est pas encore arrivé sur la table du Conseil de ville. Elle continue tout de même de traiter de l'accueil et de l'intégration des nouveaux habitants, en particulier la cérémonie d'accueil. Concernant la commission de la jeunesse, il a été évoqué qu'elle sera remise sur pied au début de la législature prochaine, sachant qu'elle a toujours tendance à s'essouffler dans la fin de la législature et qu'elle reprend de plus belle au début de la suivante.

M. Yann Voillat aimerait connaître le nombre de requérants d'asile à Porrentruy durant l'année 2016. Est-ce qu'il est possible qu'il y en ait 112 ?

M. Julien Loichat indique que l'Office des habitants comptabilise les résidents selon la circulaire de janvier 2012 du Canton du Jura ; les titulaires de permis F et N n'y sont pas mentionnés. Il y a une différence entre les chiffres qui sortent de l'Office des habitants et ceux de l'Office de la statistique, différence de 202 personnes. A partir de 2012, l'écart grandit chaque année. Ce n'est pas parce qu'il y a une différence de 202 personnes que ces dernières sont toutes des requérants d'asile. Le chiffre exact sera donné à la prochaine séance du Conseil de ville.

M. Yann Voillat aimerait savoir pourquoi on ne prend pas les statistiques officielles de l'Office fédéral de la statistique pour les publications communales ?

M. Julien Loichat explique que le rapport de gestion est celui de la Commune et qu'il prend en compte les chiffres de l'Office des habitants. Le service cantonal de la population a confirmé qu'il ne fallait pas inscrire les candidats à l'asile et les réfugiés titulaires d'un permis F et N dans le registre communal car ils sont gérés par l'AJAM.

M. Yann Voillat trouve qu'il faudrait que les chiffres soient les mêmes : à la Confédération, au Canton et à la Commune.

M. Julien Loichat rappelle que les chiffres sur lesquels se base le Canton contient les requérants d'asile mais les chiffres qui sortent de l'Office des habitants ne les comptabilisent pas, d'où cette différence. Le

problème est le même pour la ville de Delémont.

Mme Francine Chapatte fait remarquer que dans le rapport concernant le service UEI, il est fait mention du projet d'installation de Plunk et Replunk. Il s'agit de Plonk et Replonk.

17. Divers

Mme la Présidente informe que 5 textes ont été déposés, dont un postulat urgent intitulé « Traversée de Porrentruy favorisant des espaces de convivialité ».

VOTE SUR L'URGENCE DU POSTULAT

Par 7 voix pour, 26 voix contre et 4 abstentions, l'urgence du postulat est refusée.

M. Gabriel Voirol répond à M. Sébastien Piquerez par rapport à sa question orale de tout à l'heure, sur la réfection du chemin piétonnier menant à la Colonie italienne. Le Géoportail montre qu'il y a trois propriétaires : Commune (3 mètres), Gai Logis (30 mètres) et Colonie italienne (30 mètres). Cette problématique sera examinée.

La parole n'étant plus utilisée, Mme la Présidente lève la séance. Il est 22.10 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La secrétaire suppl. :	La présidente :
SCramatte	
S. Cramatte	M. Crevoisier Crelier